## REPUBLICUE POPULAIRE DU CONGO TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE DU PARTI

ORDONNANCE N° 034/77 DU 28.7.1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamentel du 5 avril 1977;

Vu l'acte nº 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu l'ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville :

Le Comité Militaire du Parti entendu.

## ORDONNE:

Article premier. L'Université de Brazzaville créée sous cette dénomination par l'ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 s'appelle désormais Université Marien NGOUABI.

Article 2.- La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme loi de l'Etat./-

Brazzaville, le 28 Juillet 1977

COLONEL JOACHIM THOMEY DPANCO.